

Faire savoir nos savoir-faire

Au travers du site Internet, www.andicat.org. Régulièrement remis à jour, il propose des éclairages sur l'actualité juridique et dispose d'un forum de discussion pour échanger sur les bonnes pratiques et les problèmes, avec les autres professionnels.

Le « **Flash-Info** », notre newsletter, adressée à près de 2000 contacts, elle diffuse les prises de positions d'ANDICAT à la communauté du travail protégé.

« **Les Cahiers d'ANDICAT** » proposent des dossiers exhaustifs sur les réflexions des commissions techniques de l'association.

Une **veille juridique** est exercée par un administrateur qui alerte le réseau chaque fois qu'un texte le nécessite.

Partenariats et réseaux

ANDICAT siège au Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées, à l'Agence Nationale d'Évaluation Sociale et Médico-Sociale au comité national de lutte contre la maltraitance.

ANDICAT participe également à des groupes de travail mis en place par le ministère ; elle se rapproche en tant que de besoin, des fédérations et associations nationales pour élaborer des positions communes et les défendre ensemble si possible, auprès des décideurs publics.

Enfin, ANDICAT s'ouvre à des partenaires européens et s'inscrit dans des programmes susceptibles d'améliorer les réponses apportées par les ESAT et à leur gouvernance.

A N D I C A T

1, avenue Marthe
94500 Champigny sur Marne

E-mail : andicat@wanadoo.fr

ANDICAT
Association Nationale des

Directeurs et Cadres des ESAT

Contact

ANDICAT
Association Nationale des

Directeurs et Cadres des ESAT

Engagés pour changer

L'Association Nationale des Directeurs et Cadres de Centre d'Aide par le Travail, ANDICAT, a été créée 1997 sur une initiative commune de directeurs d'ESAT. En moins de douze ans, l'association s'est érigée au rang de première représentante de ces structures et rassemble un millier d'adhérents qui gèrent 1400 établissements et services.

Elle regroupe des professionnels du secteur médico-social ayant, ou ayant eu des responsabilités de direction ou de cadres, dans la gestion des CAT (aujourd'hui ESAT, Etablissements ou Services d'Aide par le Travail) privés ou publics.

ANDICAT représente une véritable force grâce au nombre de ses adhérents, au sérieux de sa réflexion, à la fermeté de ses positions, à sa proximité du terrain, à sa capacité de mobilisation et à son esprit de dialogue avec les autres associations et les pouvoirs publics.

Une mission depuis l'origine

Protéger le travail protégé

A l'orée des années 90, devant l'évolution du système politique et social, des responsables d'ESAT ont eu besoin de se retrouver pour défendre des valeurs communes au plan national.

Ils ont créé ANDICAT. En effet, les réformes d'alors et les menaces persistantes pesant sur les objectifs et les moyens des établissements appelaient à une vigilance active. Les ESAT constituent une spécificité, dont il faut défendre les intérêts et les valeurs fondatrices au nom des personnes qu'ils accueillent.

Les rencontres nationales :

Une fois par an, généralement au mois de mars à Paris, cet événement rassemble, sur deux jours, 700 à 800 personnes qui débattent de l'ensemble des problématiques liées aux ESAT. ANDICAT invite à cette occasion les décideurs, financeurs et gestionnaires à réfléchir sur des thèmes d'actualité.

Des rencontres régionales :

Organisées par les délégués régionaux permettent une remontée permanente d'informations sur les réalités, les préoccupations et les propositions du terrain.

La session nationale de formation :

Se tient au mois de novembre dans une ville de province chaque fois différente. La région hôte est moteur de la conception et de l'élaboration du programme de formation, à la fois réglementaire et opérationnel.

Des stages de formation :

Pour une trentaine de personnes, portant sur les « fondamentaux » de la fonction de directeur et de cadre

Des enquêtes, des recherches, confiées à des groupes de travail

Des notes d'expertises :

Commandées à des personnalités qualifiées (juristes, commissaires aux comptes, économistes...). Elles apportent un éclairage technique sur des points précis (CPOM, statut juridique des travailleurs handicapés, prévoyance...) et aident ANDICAT à ajuster son positionnement.

Des formations de formateurs de travailleurs handicapés, disponibles sur demande.

ANDICAT

une communauté de valeurs

Promouvoir et valoriser le statut des travailleurs handicapés via :

- L'existence du travail protégé, qui assure un droit au travail à plus de 100 000 personnes
- Des ressources suffisantes
- Le financement des soutiens éducatifs et médico-sociaux,
- Des activités professionnelles adaptées à leurs capacités, même les plus faibles
- L'utilisation du travail comme moyen d'insertion et d'autonomie sociale
- L'intégration, chaque fois que possible, des travailleurs d'ESAT en milieu ordinaire
- L'accroissement des droits des travailleurs handicapés.

Préserver l'identité des ESAT en faisant reconnaître :

- Une reconnaissance de l'expertise des responsables d'ESAT et d'associations
- L'autonomie, la pluralité et l'originalité des projets d'établissements.
- L'attribution d'enveloppes budgétaires conformes aux besoins du terrain.

S'opposer à l'utilisation :

- De la charité et du handicap à des fins de commercialisation des productions des ESAT,
- Des ESAT à des fins de rentabilité économique,
- Des budgets de production pour compenser le désengagement des financeurs publics

Objectifs et projets

Défendre les valeurs fondatrices, telles que le droit au travail et l'accompagnement à la vie sociale pour les personnes handicapées.

Promouvoir un second marché de l'emploi adapté aux personnes handicapées, socialisant et ouvert sur l'environnement,

Œuvrer par un dialogue régulier lors des évolutions législatives avec les ministères, les élus, les associations nationales, afin de créer des consensus positifs pour le mieux-être des personnes accueillies en ESAT.

Etre une force de proposition pour l'actualisation constante des projets et des moyens,

Veiller, en partenariat avec les organismes qui oeuvrent dans le même sens, à ce que les directeurs et cadres des ESAT puissent correctement exercer leur fonction dans le respect de l'éthique et de la déontologie

Organiser des échanges d'idées et de pratiques entre les responsables d'ESAT et d'associations.

Des principes intangibles

Affirmer la primauté de la parole des acteurs de terrain.

Proposer et dialoguer avec l'ensemble des pouvoirs publics, de façon continue et sans compromission.

Valoriser les personnes handicapées et s'opposer à toute démarche commerciale ou mercantile qui porte atteinte à leur image

Œuvrer au plus près des personnes handicapées et des structures, en développant des délégations régionales, dynamiques et réactives.

Rassembler et impliquer, par une méthode largement participative, un maximum d'acteurs militants formés aux responsabilités du terrain.